



Les nouveaux tarifs du tabac entrent en vigueur aujourd'hui.

Rubrique : actualités - Date : lundi 27 septembre 2004

Le décret fixant le prix plancher de 0.22 centimes d'euros par cigarette (soit 4.46 le paquet de 20 et 5.57 EUR le paquet de 25) est paru Jeudi dernier au Journal Officiel. Ceci entraîne un alignement de nombreux prix sur le nouveau tarif plancher. En conséquence Altadis, BAT et Altria ont choisi d'abaisser au prix plancher leur paquets de 25, ainsi ramenés de 5.85 à 5.60 EUR. A l'inverse plusieurs marques, en dessous du prix plancher, ont augmenté leur prix de 4.40 à 4.50 EUR.

BAT, à la recherche de prix psychologiquement inférieurs à ses concurrents, lance pour ses marques comme Winfield, des conditionnements en 19, 24 et en 29 cigarettes. Ceci lui permet d'afficher des prix plus bas que ses concurrents mais aussi d'envahir les rayons des buralistes.

L'homologation par les douanes des tarifs trimestriels avait été retardée de deux mois à causes du souhait de BAT (marques Pall Mall, Winfield, Lucky Stricke) de vendre ses paquets moins cher pour éviter la chute des ventes. Cette initiative avait provoqué une véritable polémique. Après l'intervention du ministre de la santé, Le Sénat a adopté en juillet un amendement fixant un prix plancher pour les cigarettes.